Commune Hautefort
Conseil Municipal du 29 Septembre 2025
2025 - 075

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de	
conseillers en exercice	15
tron can	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt	cinq
Le 29 septembre à	18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 17 Septembre 2025

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. DECLE Sébastien BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.

**ABSENTS:** CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEAULT Philippe. PERTUIS Martine.

**PROCURATIONS:** CHABASSIER David à FORT Sylvette, MOUSSEAULT Philippe à CONTAMINE David

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

## OBJET : Demande de subvention exceptionnelle association les Croquignoles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle association a été créée avant l'été afin de proposer aux administrés des marchés festifs les mercredis soir pendant la période estivale.

Afin de soutenir cette association dénommée « Les Croquignoles », la commune propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'attribution de cette subvention pour l'année 2025.

## Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE une subvention exceptionnelle pour 2025 d'un montant de 600 €,
- PREVOIT les crédits budgétaires au compte 65748,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

## Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, HAUTEFORT le 29/09/2025 LE MAIRE, Jean Louis PUJOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20250929-2025-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025 Publication : 08/10/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.